



### CCAS :

Le repas de la commune offert aux personnes de plus 65 ans a eu lieu le 17 novembre. Il s'est déroulé dans une ambiance très conviviale.

### Sous-préfecture de Fontainebleau :

#### **Nouveaux horaires d'accueil du public depuis le lundi 15 octobre 2012**

Depuis le lundi 15 octobre 2012, tous les services d'accueil du public de la sous-préfecture de Fontainebleau pré-accueil, cartes grises (SIV), bureau de la citoyenneté et des étrangers, administration générale (association, personnes sans domicile fixe...) sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis uniquement de 9 h 00 à 12 h 30.

Tous les services d'accueil du public seront donc fermés l'après-midi et le mercredi toute la journée, sauf pour les rendez-vous préalablement fixés.

Les usagers peuvent effectuer leurs démarches en transmettant leur dossier complet soit :

- ✚ par courrier à la sous-préfecture de Fontainebleau – service destinataire (ex. : carte grise)  
37 rue Royale – 77305 Fontainebleau Cedex
- ✚ en le déposant dans la boîte aux lettres extérieure prévue à cet effet devant la sous-préfecture (accessible 24h24)



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*(Sans oublier de préciser des coordonnées téléphoniques ou de messagerie et de fournir une enveloppe affranchie pour le retour).*

De nombreuses démarches ne nécessitent pas de se rendre en sous-préfecture. Donc, avant tout déplacement à la sous-préfecture, les usagers sont invités à se renseigner sur la liste des pièces nécessaires à la constitution d'un dossier complet :

- ✚ en consultant le site internet de la préfecture : [www.seine-et-marne.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.gouv.fr)
- ✚ en écrivant à l'adresse mail suivante : [sp-fontainebleau@seine-et-Marne.gouv.fr](mailto:sp-fontainebleau@seine-et-Marne.gouv.fr)
- ✚ en appelant le standard de la sous-préfecture au 01 60 74 66 77.

Les guichets du service des permis de conduire de la sous préfecture sont fermés au public. Les dossiers sont traités uniquement par voie postale.

Permis de conduire : permanence téléphonique tous les après-midis de 13 h 30 à 16 heures au 01 60 74 66 77; pour consulter le nombre de points sur votre permis, récupérer votre permis après suspension ou annulation, faire l'échange de votre permis étranger ou convertir votre brevet militaire en permis civil.

## Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie, génériques et tiers payant :

Bien se soigner tout en faisant des économies, c'est possible grâce au médicament générique. Aussi efficace et sûr qu'un médicament de marque, il coûte en moyenne 30 % moins cher. A l'heure où le déficit de la Sécurité Sociale est au cœur de l'actualité, le médicament générique s'avère être un moyen simple et pertinent d'éviter des dépenses inutiles...



Les représentants des pharmaciens se sont engagés dans l'avenant n° 6 à la Convention Nationale, conclu le 4 avril 2012 avec l'Assurance Maladie, à atteindre un taux de délivrance de génériques de 85 % à la fin de l'année. Dans ce cadre, cet accord renforce le dispositif « tiers payant contre générique » sur tout le territoire.

Pour bénéficier de la dispense d'avance des frais auprès du pharmacien (le tiers payant), les assurés devront accepter la délivrance des médicaments génériques.

En les refusant, ils seront dans l'obligation de payer les médicaments non substitués, de coller les vignettes sur la feuille de soins et de se faire rembourser ensuite par leur Caisse d'Assurance Maladie, ce qui prend plus de temps...

## Caisse d'Allocations Familiales :

Pour s'informer sur les aides consulter le site internet de la CAF : <http://www.caf.fr>

Vous trouverez toutes les aides que la Caf peut vous attribuer, regroupées par thématique :

- ✚ Petite enfance
- ✚ Enfance et jeunesse (aide aux logements des étudiants)
- ✚ Solidarité et insertion
- ✚ Logement et cadre de vie



caf.fr

Les montants des prestations, en euros, sont ceux en vigueur au 1er avril 2012.

Vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions générales.

L'attribution de certaines prestations peut également être soumise à des conditions particulières, comme le nombre d'enfants à charge ou le montant de vos ressources.

Pour calculer automatiquement vos droits, votre Caf récupère chaque année le montant de vos revenus auprès des Impôts ou peut vous contacter pour avoir besoin de précisions complémentaires.

Si votre situation change, informez-en votre Caf. Vous bénéficierez ainsi de toutes les prestations auxquelles vous avez droit.

En cas de séparation ou de divorce, vous avez la possibilité d'opter pour le partage des allocations familiales.

## Maison des Solidarités de Nemours :

La MDS a mis en place une adresse électronique « de contact » afin que les usagers puissent poser leur question et recevoir une réponse simple, qui les aide dans leurs démarches d'accès aux droits (comment faire pour...?, qui contacter si...?...).

Le délai de réponse aux questions est de 5 jours (information demandée, orientation, proposition de rendez-vous). Adresse mail générique : [usager.mdsnemours@cg77.fr](mailto:usager.mdsnemours@cg77.fr)



### Sictrm :

Le ramassage des encombrants est **définitivement arrêtée**, pour plus d'info consulter le site : <http://www.sictrm.fr/>

Comment trier ses déchets de fêtes de fin d'année ? Papier cadeau, cartons, sapin de Noël,... Consulter le site internet : <http://www.sictrm.fr/Actualites-locales-nationales/Ou-jeter-mon-sapin-de-Noel>

### Le CSA :



Le 12 décembre 2012 à 12 heures, six nouvelles chaînes HD ont été lancées. HD1, L'Équipe 21, 6Ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25 sont disponibles par l'antenne râteau pour un quart de la population de métropole (**région Ile de France**) et **par les réseaux câble, satellite**. Les téléspectateurs sont invités à se renseigner auprès de leur distributeur.

Afin que votre récepteur puisse avoir accès aux six nouvelles chaînes, il est nécessaire de procéder, à une recherche et mémorisation des chaînes.

## *Et la vie du village...*

### Le CPI de Mondreville :

Le CPI sera dissout le 31/12/2012 (effectif restreint et manque de gradés).

Les normes d'équipement vestimentaire et de matériel imposeraient un tel investissement que la commune ne peut y faire face.

Notre réseau incendie est performant et répond aux besoins. Il sera vérifié par les pompiers de Château-Landon.

Nous remercions tous les volontaires qui ont œuvré depuis tant d'années au CPI de Mondreville.

### L'amicale des Sapeurs Pompiers de Mondreville :

Vous remercie pour l'accueil chaleureux reçu lors de leur traditionnelle tournée de brioches.

Aux termes de 118 ans de service, la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Mondreville a fermé ses portes. Le dernier repas de Sainte-barbe avait une petite note de nostalgie pour les anciens sapeurs ainsi que pour les cinq sapeurs en service jusque là. Convivialité et chaleur ont contribué à faire de cette soirée un moment mémorable. Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

